**SIVOS ST CYR/LA RONDE**

**(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)**

**Place de la Mairie 17170 LA RONDE**

**Tél. : 05 46 34 73 10**

[**Sivos.saintcyrlaronde@laronde17.fr**](mailto:Sivos.saintcyrlaronde@laronde17.fr)

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SIVOS**

**Séance du mercredi 14 décembre 2022 à 18 h 30**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 18 h 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ronde, sous la présidence de Madame Johanna GRASSET, Présidente du SIVOS ST CYR/LA RONDE.

Présents :

Mme Johanna GRASSET, **déléguée titulaire de ST CYR DU DORET** ;

Mme Nathalie SHOPPE, **déléguée suppléante de ST CYR DU DORET**

Monsieur Florent Rousseaux, **délégué titulaire de LA RONDE ;**

Mme Myriam LIGONNIERE, **déléguée suppléante de LA RONDE**   
Excusés :

M. Jean-Pierre SERVANT et M.Bastien CHARRE, **délégués titulaires de LA RONDE ;**

Mme Gislaine GOT, **déléguée titulaire de ST CYR DU DORET** ;

Procuration**:**

Mme Aurore Castellier procuration donnée à Mme Johanna Grasset

Date de convocation : 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SCHOPPE

Nbre de membres en exercice : 6

Nbre de membres présents  : 3

Nbre de votants : 4

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 28 juin 2022

- Délibération permis de construire de la salle de motricité

- Délibération prise en charge du règlement de cantine pour la famille Kasakov

- Délibération remplacement du chauffage actuel du restaurant scolaire

- Délibération convention CLC

- Délibération décision modificative budgétaire

- Délibération contrat Stéphanie Picaud

- Retour sur le contrôle vétérinaire du restaurant scolaire

- Questions diverses

**-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-**

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL du mardi 28 juin 2022**

Madame la Présidente invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 28 juin 2022.

En l’absence d’observations, le Comité Syndical approuve ce procès-verbal.

**2 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR (dotation d’équipement des Territoires Ruraux)**

Madame la présidente informe l’assemblée de l’avancée du projet de la salle de motricité intégrant le réaménagement de la garderie en dortoir et la réfection de la classe de CP.

Le SIVOS est susceptible de bénéficier d’une subvention au titre de la DETR 2023 (dotation d’équipement des Territoires Ruraux).

En conséquence, madame la présidente invite les membres du comité syndical à solliciter une subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût global de l’opération : 353 950.00 HT, comprenant :

- les travaux de réaménagement de la garderie en dortoir……… 12 050.00 HT

- l’extension pour la création de la nouvelle salle de motricité comprenant une extension du préau : …………………………………………………………………………… 307 300.00 HT

- la réfection de la classe de CP…………………………………….. 34 600.00 HT

Financement (en % du coût hors taxes de l’opération) :

- Subvention Département 30 % ……………………………………… 87 000 € HT

- Subvention DETR 40 % ……………………………………………… 141 580 € HT

- Subvention DSIL 10 % …………………………………………………. 35 359 € HT  
 - Financement du SIVOS ……………………………………………… 89 651 € HT

Après avoir entendu l’exposé de la présidente et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité des membres présents,

**SOLLICITE** la subvention au titre de la DETR 2023

**AUTORISE** madame la présidente à signer tous les documents y afférents.

**3 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (dotation de Soutien à l’Investissement Local)**

Madame la présidente informe l’assemblée de l’avancée du projet de la salle de motricité intégrant le réaménagement de la garderie en dortoir et la réfection de la classe de CP.

Le SIVOS est susceptible de bénéficier d’une subvention au titre de la DSIL 2023 (dotation Soutien à l’Investissement Local).

En conséquence, madame la présidente invite les membres du comité syndical à solliciter une subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût global de l’opération : 353 950.00 HT, comprenant :

- les travaux de réaménagement de la garderie en dortoir……… 12 050.00 HT

- l’extension pour la création de la nouvelle salle de motricité comprenant une extension du préau : …………………………………………………………………………… 307 300.00 HT

- la réfection de la classe de CP…………………………………….. 34 600.00 HT

Financement (en % du coût hors taxes de l’opération) :

- Subvention Département 30 % ……………………………………… 87 000 € HT

- Subvention DETR 40 % ……………………………………………… 141 580 € HT

- Subvention DSIL 10 % …………………………………………………. 35 359 € HT  
 - Financement du SIVOS ……………………………………………… 89 651 € HT

Après avoir entendu l’exposé de la présidente et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité des membres présents,

**SOLLICITE** la subvention au titre de la DSIL 2023

**AUTORISE** madame la présidente à signer tous les documents y afférents.

**4 – PRISE EN CHARGE DU REGLEMENT CANTINE POUR LA FAMILLE KASAKOV :**Madame La Présidente informe l’assemblée de la situation de la famille KASAKOV, arrivée depuis juin 2023 à la Ronde, suite au conflit en Ukraine.   
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité des membres présents, la prise en charge du règlement de cantine pour la famille Kasakov de juin 2022 à juillet 2023.

Reste à voter en conseil municipal, si cette aide proviendra du SIVOS ou de la mairie.

**5 – REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE ACTUEL DE LA CANTINE :**

Madame la Présidente informe l’assemblée des problèmes de chauffage avec la pompe à chaleur actuelle.

Celle-ci a déjà eu une réparation cet été. Mais un autre problème est survenu depuis.

Suite au passage de la société PSI, Madame la Présidente expose les 3 solutions proposées :

- effectuer une soudure, sans garantie de fonctionnement.

- changer la pièce défectueuse.

- remplacer la pompe à chaleur par une nouvelle.

A savoir, la pompe à chaleur actuelle a 11 ans.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l’exposé et en avoir délibéré, opte pour le remplacement de la pompe à chaleur, après une mise en concurrence et autorise Madame la Présidente à signer le devis et à solliciter des subventions.

**6 – CONVENTION CLC**

Madame la Présidente présente à l’assemblée, la convention entre le Sivos de Saint Cyr du Doret et la Ronde et le club des loisirs-Courçon.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l’exposé de Madame la Présidente valide la convention.

**7 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2**

Madame La Présidente informe l’assemblée qu’il convient d’effectuer des virements de crédits, afin de régler les charges du personnel.

Selon le tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Article (chap) - opération | Montant | Articles (chap) - opération | Montant |
| 6218 ( 012) : autres personnels extérieurs | 1639.00 | 6419 (13) : remboursements sur rémunération | 1639.00 |
| **Total dépenses** | 1639.00 | **Total recettes** | 1639.00 |

Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments dans la présente décision modificative.

**8 – CONTRAT STEPHANIE PICAUD**

Madame la Présidente rappelle qu’une délibération, en date du 14 septembre 2021 portait sur la création d’un poste à 32h.   
Suite à la démission de l’agent sur ce poste, elle propose d’embaucher Stéphanie Picaud sous les mêmes conditions.  
Stéphanie Picaud sera donc nommée en qualité de stagiaire à partir de janvier 2023.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l’exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, donne un avis favorable sur la modification du contrat de travail de Madame Stéphanie PICAUD.

**8 – RETOUR SUR LE CONTROLE VETERINAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE :**Madame la Présidente informe l’assemblée du rapport de l’inspection réalisée le 13 octobre 2022, au sein de la cuisine scolaire.  
Le rapport indique des manquements concernant la procédure fondée sur les principes HACCP.  
L’inspectrice met le restaurant scolaire en demeure de réaliser un certain nombre de mesures correctives avant janvier 2023.

A ce jour, Toutes les mesures demandées ont été réalisées. Nous attendons en janvier, une nouvelle visite de l’inspectrice, en espérant que le rapport sera cette fois satisfaisant.  
Le Comité Syndical, après avoir entendu l’exposé de Madame la Présidente souhaite que la situation s’améliore.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 38.  
 Le présent P. V. sera affiché à l’école et un exemplaire sera remis à la directrice de l’école.  
 La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.

La Présidente,

Johanna GRASSET